

Le mot du Président

Chers locataires,

Alors que la période estivale s'installe peu à peu, je tiens à vous adresser quelques mots en cette période propice au repos, aux voyages et aux moments en famille. Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes vacances, pleines de détente et de sérénité.

Durant vos absences, nous vous invitons à rester vigilants quant à la sécurité de vos logements.

N'hésitez pas à prévenir un voisin de confiance ou à prendre des précautions simples : fermer les volets, éviter de laisser des signes visibles d'absence prolongée, et signaler tout comportement suspect à la police ou au bailleur. La sécurité de tous commence par la vigilance de chacun.

MAH reste présent à vos côtés lors d'événements comme la fête des voisins ou la fête des quartiers, nous partageons avec les locataires des moments conviviaux afin d'être toujours en lien avec nos résidents.

Par ailleurs, nous poursuivons nos engagements en matière d'amélioration de votre cadre de vie. Cet été, des travaux de réhabilitation importants débiteront sur deux de nos résidences, afin de moderniser les équipements, améliorer le confort des logements et renforcer leur performance énergétique. Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration, et vous souhaitons un bel été.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien à vous,

Norbert Graves

Président Directeur Général
de Montélimar-Agglomération Habitat



Norbert GRAVES
Président Directeur Général



Jean-François SICOT
Directeur Général Délégué

ATELIER DE SENSIBILISATION AUX ADDICTIONS, LES JEUNES PRENNENT LA PAROLE À LA RADIO !

Le 24 avril, MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION HABITAT organisait un atelier de sensibilisation aux addictions, dans le cadre de notre partenariat avec le club de football FC Montélimar.



En présence des deux intervenants, Marion Dalco de l'Association Addictions France qui a animé les débats et Gaëtan Trolliet de Radio Micheline pour avoir fait découvrir le monde de la radio aux jeunes. Merci pour leurs interventions engagées, accessibles et pleines d'authenticité auprès des 21 jeunes joueurs présents.

Des échanges riches, des témoignages forts,

Un grand merci aussi au club du FCM et à ses joueurs pour leur présence et leur participation. On avance tous ensemble, avec écoute et bienveillance.

Vous pouvez retrouver l'intervention des jeunes à la radio, via le site de Radio Micheline.

LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION AUX RÉSIDENCES GRANGENEUVE, EUROPE I ET EUROPE II, COMMENCENT CET ÉTÉ.

Les travaux de réhabilitation et rénovation énergétique continuent chez MAH.
Les résidences Grangeneuve, Europe I et Europe II vont faire peau neuve !

RÉSIDENCE GRANGENEUVE : 110 LOGEMENTS 5 BÂTIMENTS



- Début des travaux : juillet 2025
- Durée des travaux : 16 mois
- Budget : 5,3M€

Détail des travaux :

- Réfection complète des façades avec isolation par l'extérieur et dépose des bardages métalliques, remplacement des grilles des soubassements, dépose des casquettes au-dessus des entrées, suppression ou changement des éclairages par spots en façades.

A l'intérieur des logements,

- Installation de la VMC, changement des portes palières, changement d'une partie des menuiseries, réfection complète des salles de bains, création de balcons.

Dans les parties communes :

- Mise en peinture des halls d'entrée et des escaliers, remplacement des menuiseries dans les escaliers, création de Skydomes et/ou asservissement des existants, flocage des caves, remplacement des marches d'escalier en mauvais état.

- Création de balcons sur les bâtiments A et B (9 m²)
- Amélioration des extérieurs : voiries, parkings, aire de jeux
- Modernisation des équipements communs

RÉSIDENCE EUROPE I : 6 LOGEMENTS 1 BÂTIMENT



- Début des travaux : septembre 2025
- Durée des travaux : 9 mois

Détail des travaux :

- Remplacement de l'isolation en combles
- Isolation thermique en sous face de dalle
- Remplacement des portes palières
- Remplacement des menuiseries extérieures des logements
- Remplacement des occultations des logements
- Installation de pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire et chauffage pièce principale
- Remplacement des radiateurs par des panneaux rayonnants électriques dans les autres pièces
- Remplacement de la VMC par une hygro B

A l'intérieur des logements,

- Dérasement des bows-windows
- Création de balcons
- Travaux d'embellissement des salles de bains
- Electricité

Travaux d'amélioration Générale

- Travaux sur porte d'entrée hall
- Vidéophonie
- Réfection des peintures des communs
- Réfection des menuiseries des commerces
- Construction sous galeries existantes
- Réfection des fenêtres des communs
- Révision couverture et traitement des tuiles

RÉSIDENCE EUROPE II : 27 LOGEMENTS / 2 BÂTIMENTS

- Début des travaux : Septembre 2025
- Durée des travaux : 8 mois

Détail des travaux : ENVELOPPE DU BATIMENT

- Réalisation de génoises
- Isolation thermique extérieure
- Embellissement des façades
- appuie de fenêtres métalliques laqués
- Isolation des sous-faces de plancher sur extérieurs
- Remplacement des menuiseries bois et volets bois
- Fermeture des arcades du RDC par des éléments de serrurerie soignés

A l'intérieur des logements, Remplacement de la VMC, Mise aux normes de sécurité électrique des logements



LE COMPTEUR D'EAU, ANTICIPER LES MAUVAISES SURPRISES !

Nous conseillons de fermer votre compteur d'eau avant de partir en vacances ou tout départ prolongé de votre logement afin d'éviter tout dégât des eaux.

Vous disposez de votre propre compteur, fermez le robinet ou vanne de fermeture d'arrivée d'eau.

En cas de travaux, de sinistre, vous pouvez couper la vanne, tout simplement !

Coupez également les alimentations électriques de votre réfrigérateur et congélateur, **mais seulement à condition qu'ils soient vides d'aliments !**

RÉGULARISATION DES CHARGES 2024, NOS SERVICES DISPONIBLES POUR VOUS ACCOMPAGNER

Chaque année la régularisation des charges est effectuée, vous avez reçu votre décompte fin juin.

Pour toute question, nos services sont disponibles afin de vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter pour y voir plus clair !

Si MAH vous doit un trop perçu :

Le montant sera déduit des échéances à venir. Un virement peut être effectué par MAH, à la demande du locataire, du solde de votre dossier de facturation

Si vous avez un solde à payer :

Le solde de votre régularisation annuelle de charges 2024 sera facturé sur l'avis d'échéance de juillet 2025

Le paiement sera échelonné jusqu'à 4 mois, avec des échéances de 160 € maxi ajoutées à vos loyer de juillet jusqu'à octobre 2025 selon le montant de votre régularisation.

EXEMPLES	
Vous devez 160 €	160 € seront prélevés en plus de votre loyer de juillet 2025
Vous devez 300 €	160 € seront prélevés en plus de votre loyer de juillet 140 € seront prélevés en plus de votre loyer d'août
Vous devez 560 €	160 € seront prélevés en plus de votre loyer de juillet à septembre 2025 Les 80 € restants seront prélevés en plus de votre loyer d'octobre 2025

Si vous souhaitez régler votre régularisation de charges en une fois sur votre avis d'échéance de juillet 2025, vous pouvez demander à lever l'échelonnement initialement prévu en contactant votre RTI (coordonnées sur votre avis d'échéance à la rubrique "Votre contact direct")

Pour toute question sur vos charges, une permanence téléphonique se tiendra du
jusqu'au 31 juillet, du lundi au vendredi, de 9h à 11h
au 06 08 25 58 09

Vous pouvez aussi adresser vos questions par mail à l'adresse suivante :
contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr



EN PERIODE DE CANICULE

QUELS SIGNAUX D'ALERTE ?

-  Fièvre supérieure à 38°C
-  Crampes
-  Propos incohérents
-  Maux de tête
-  Nausée ou vertiges
-  Fatigue Inhabituelle

QUE FAIRE ?

-  Restez au frais
-  Buvez de l'eau
-  Mouillez-vous le corps
-  Fermez les volets et fenêtres
-  Mangez frais et équilibré
-  Évitez l'alcool
-  Prenez des nouvelles des plus fragiles
-  Privilégiez des activités douces

☎ En cas de malaise, forte fièvre ou propos incohérents composez le 15.

LES ENCOMBRANTS

Ne laissez pas vos encombrants sur l'espace public !

Pour maintenir notre cadre de vie propre et agréable, il est interdit de déposer des encombrants (meubles, électroménagers, etc.) sur l'espace public. Cette pratique nuit à l'hygiène, à la sécurité et à l'esthétique de notre quartier.

Utilisez les services de collecte municipale ou les déchetteries.

Infos et renseignement sur :
<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-dechetteries>

Respectons ces règles pour un cadre de vie plus propre et plus sûr.

Attention !! ne déposez pas vos ordures et encombrants au pied des containers, car vous êtes passible d'une **amende d'un montant de 1500 euros.** (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8),



Pour nous joindre :
ACCUEIL DU PUBLIC
Accueil physique :

du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h30
 Après-midi de 13h30 à 16h30 (uniquement sur rendez-vous)
Accueil téléphonique : 04 75 01 69 80
 standard téléphonique aux heures d'ouverture

Astreinte technique 06 71 27 91 78

- Du lundi au vendredi 12h30 - 13h30 / 16h30 - 8h45
 • Les week-ends et jours fériés 24h/24h

Attention : numéro réservé aux urgences
 (incendies, inondations, engorgements de colonne...)

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Montélimar-Agglomération Habitat
 Tour H - 3 place Clemenceau - CS 40293
 26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves
 Rédaction : Lynda Tomas
 services de Montélimar - Agglomération Habitat
 Photos : Lynda Tomas
 PAO et impression : Imprimerie Bayle Montélimar
 Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex
 Périodique

DEUX DISPOSITIFS AFIN DE PARTIR EN VACANCES PLUS SÉRÈNEMENT, ET AINSI PRÉSERVER VOTRE LOGEMENT CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET PARTIR L'ESPRIT TRANQUILLE.

LE DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. Cette réalité est une source permanente d'insécurité pour des millions de Français. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants ramène confiance et sérénité au sein de nos communes.

- Dissuader les cambrioleurs
- Recréer du lien social et briser l'isolement
- Renforcer les relations entre institutions et citoyens
- Afficher le dynamisme de votre commune



VOUS INSCRIRE A VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES : [Voisinsvigilants.org](https://voisinsvigilants.org)

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année. Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...)

Les inscriptions se font sur le site : services publics.fr - Opération tranquillité vacances (OTV)

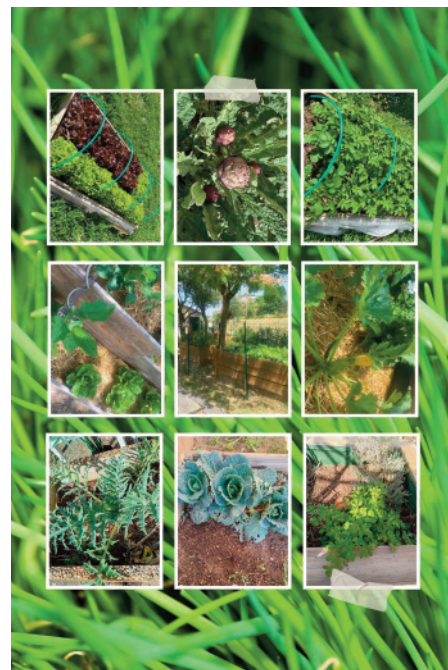
LES JARDINS PARTICIPATIFS DE MAH, DES LOCATAIRES ENGAGÉS POUR UN JARDIN NATUREL

MAH compte 5 jardins participatifs au sein de son patrimoine. Ces jardins sont mis à disposition gratuitement aux résidents. MAH accompagne ses locataires via des formations sur le thème du « jardin naturel » dispensées par Christophe BICHON.

MAH est très fier du résultat de ses jardins où poussent de jolis plans de tomates, aromates, fraises et autres, qui rejoindront les papilles de tous.

Merci à nos locataires-jardiniers :

Mireille, Chantal, Eliane, Audrey,
 Corinne, Philippe, Alain, Maurice
 et Michel pour leur implication.



LA FÊTE DES QUARTIERS, MAH PRÉSENT AUX CÔTÉS DU CENTRE COLUCCI

Cette année encore, le Centre Social Colucci a organisé la fête des quartiers où résidents et scolaires ont pu profiter de nombreuses activités et expositions.



MAH était présent et a participé à cette belle fête, notamment lors du concert présenté par la WONDER COMPAGNIE où la bonne humeur était au rendez-vous.

Merci au Centre Social Colucci pour cette nouvelle collaboration !

